

Editorial

Le recueil du consentement : premier pas vers la bientraitance.

Les demandes d'admission en EHPAD peuvent être motivées par un choix déterminé des personnes âgées, mais elles sont aussi souvent la conséquence d'une impossibilité de rester à domicile, générée par une pathologie invalidante, un environnement inadapté, un isolement social ou l'épuisement de la famille...

La décision d'entrée n'est pas une démarche simple, ni pour la personne elle-même, déjà fragilisée, ni pour les proches. Si nous leur devons une information claire et complète sur les conditions de vie en institution, le recueil du consentement est indispensable. Il conditionne l'adaptation et la qualité de vie du résident.

Dans de nombreuses situations, le consentement clairement exprimé est compliqué voire impossible à obtenir. Pourtant, c'est une notion fondamentale sur le plan éthique comme sur celui du droit.

Il nous faut donc fréquemment concilier l'incapacité de la personne atteinte, par exemple, de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, et l'intérêt majeur de recueillir son consentement, ou du moins son avis.

Le travail engagé dans ce sens dans nos établissements depuis plusieurs années doit encore se renforcer. C'est d'ailleurs le sens donné aux dispositions contenues dans le projet de loi adaptation de la société au vieillissement passé récemment en première lecture à l'Assemblée Nationale.

Nos projets d'établissements 2015-2019, en cours d'élaboration, reprennent cet objectif. Dans le cadre de la direction commune, le Comité de Bientraitance et de Réflexion Ethique, auquel participent des professionnels de santé et des représentants des usagers, devra prochainement se saisir de cette démarche et proposer des modalités facilitantes de recueil du consentement. La tâche n'est pas aisée, mais l'enjeu est majeur. Il constitue le premier acte de bientraitance, déterminant pour un séjour répondant aux besoins et aux attentes de la personne âgée dépendante et de ses proches.

François DEVINEAU, Directeur.

EVALUATION EXTERNE EN EHPAD

Au cours du mois de juin 2014, l'établissement a reçu le rapport d'évaluation externe en EHPAD qui s'était déroulée au mois d'avril et mai 2014.

Ci-dessous, voici un résumé des points forts et des points à améliorer :

Points forts :

- Pertinence du référentiel de l'évaluation interne
- Existence du Comité de Bientraitance et de Réflexion Ethique
- Implication des équipes dans l'élaboration du projet d'établissement
- Existence du Projet de Vie Individualisé au sein du logiciel de soins.
- Gestion efficace des événements indésirables
- Accompagnement nutritionnel maîtrisé
- Douleurs et soins palliatifs suivis et pris en charge

Points à améliorer :

- Uniformiser les Projets de Vie Individualisés (procédure, actualisation)
- Améliorer la communication sur le rôle du Conseil de la Vie Sociale (CVS)
- Faire participer les usagers à l'élaboration du prochain projet d'établissement
- Continuer à améliorer la prise en charge des escarres
- Développer le suivi de l'incontinence.

Toutes les préconisations faites par les experts feront l'objet d'une analyse et d'une inscription au programme d'amélioration de la qualité.

RESTAURATION- En 2014, un plan alimentaire a été élaboré en commun par les diététiciennes et les responsables de cuisine des établissements de la Direction commune. Aujourd'hui l'objectif est de perfectionner certaines recettes et d'en élaborer de nouvelles à partir de commandes alimentaires identiques entre les différents sites. Les tests gustatifs permettent de valider ou non les choix de recettes et de produits.

ENTRETIEN DU LINGE

Rappel de consignes :

- Identification du linge impérative
- Linge délicat non pris en charge

Mme Auclair, coordinatrice linge, disponible au : ☎ 06.79.34.24.75.

SEMAINE SECURITE DU PATIENT

Elle se déroulera la dernière semaine de Novembre, sur le thème « partageons les informations pour contribuer à la qualité et à la continuité de la prise en charge des patients ». Le lien « Ville-Hôpital » sera mis en avant dans les sensibilisations ou ateliers choisis.

AIDE SOCIALE

Si vous rencontrez des difficultés pour régler vos frais de séjours, vous pouvez contacter le service accueil et gestion des séjours afin qu'un dossier de demande d'aide sociale soit déposé auprès de la mairie de votre lieu de résidence avant l'admission dans l'établissement.

Parallèlement à cette demande, l'établissement saisit le juge des affaires familiales auprès du Tribunal de Grande Instance qui est le seul habilité à répartir le reste à charge entre chaque obligé alimentaire (enfants et petits-enfants si besoin) en fonction de leurs revenus et de leurs charges.

En cas d'acceptation du dossier par le Conseil Général de votre lieu de résidence, les retraites devront être versées à Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Châteauroux qui est le comptable de l'établissement. Vous aurez droit à percevoir au titre de l'argent de poche une somme mensuelle fixée à 95.00 € depuis le 1^{er} avril 2014.

Contact utile : Services Accueil et Gestion des séjours au ☎ 02 54 53 77 50.

MAINTENANCE SUR LES RESIDENCES

L'établissement a effectué l'entretien du réseau d'eau chaude sanitaire sur la résidence Balsan par réalisation d'un choc chloré au mois de septembre.



GUIDE DES USAGERS

Le Ministère de la Santé a informé les établissements du lancement conjoint par le ministère des affaires sociales et le défenseur des droits, du guide « Usagers : votre santé, vos droits ». Ce guide pratique est destiné à la fois aux usagers et aux professionnels de santé.

Structuré autour de 5 thématiques : l'accès aux soins, le patient acteur de sa santé, l'information sur la qualité des soins, l'information sur la fin de vie, l'exercice des droits, il se compose de 26 fiches pratiques et pédagogiques, résumant les points-clés à retenir ainsi que les contacts à prendre.

La version électronique consultable sur le site Internet des établissements (cdgi36.fr, hlvalencay.fr) ainsi qu'à l'adresse suivante :

<http://www.sante.gouv.fr/usagers-votre-sante-vos-droits.html>, permet notamment une consultation fiche par fiche.

Une version papier de ce guide est également mise à disposition (consultation sur place) des usagers au bureau d'accueil et de gestion des séjours.

REUNIONS DES FAMILLES

Les réunions des familles ont eu lieu en juin et en septembre. Les comptes rendus seront affichés prochainement dans les résidences respectives.